



Compte rendu des réunions publiques de présentation du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) Mardi 18 janvier 2022 au Palais des Congrès d'Arcachon Jeudi 27 janvier 2022 à la salle du Bateau Lyre du Barp Jeudi 03 janvier 2022 à la salle socioculturelle de Biganos

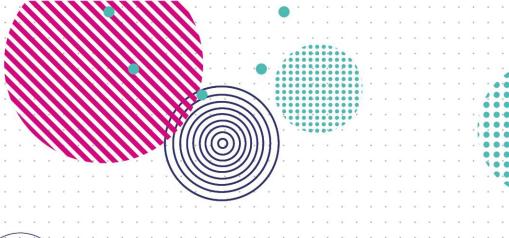






Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) DU SYBARVAL

FEVRIER 2022

CONTEXTE DE LA REUNION:

OBJECTIFS:

Rassemblant près de soixante-dix personnes, lors de la 1ère rencontre à Arcachon, une trentaine lors de la 2ème au Barp, et plus d'une centaine lors de la 3ème à Biganos, ces réunions publiques ont eu pour objectif de poser les premiers jalons de la démarche à travers :

- Une présentation de la démarche SCoT
- Une présentation des modalités de concertation à venir
- Une présentation du PAS et de ses 3 axes
- Un échange avec le public (en présentiel et à distance) à la fin de chacun des 3 axes. Au total plus de 50 questions/réponses ont eu lieu lors des 3 réunions publiques.

Les réunions d'Arcachon et de Biganos ont été également diffusées en ligne via le Facebook du SYBARVAL. Plus de 80 commentaires ont ainsi été recensés lors de la première réunion et plus d'une quinzaine lors de la dernière. Les questions, avis ou remarques sont annexés à ce compte-rendu, à partir de la page 25. Une dizaine de questions issues du live ont été posées en direct aux intervenants lors du premier temps de rencontre et plusieurs l'ont été également lors de la dernière réunion.

La 2ème réunion s'est quant à elle, uniquement déroulée en présentiel, en raison d'un problème de débit dans la salle. Elle est toutefois visionnable sur le Facebook du Sybarval.

INTERVENANTS ET INTERVENANTES:

Ont successivement pris la parole lors de ces différentes réunions :

- Mme la Présidente du SYBARVAL, Mme Marie Larrue
- M. le Directeur du SYBARVAL, M. Anthony Douet
- Aire Publique (David Monchanin, chef de projet et Guillaume Dehédin, consultant concertation) pour la présentation de la démarche de concertation et l'animation des temps d'échange

Etaient présents à la tribune lors de la 1ère rencontre à Arcachon :

- M. Yves Foulon, Maire d'Arcachon, Vice-Président de la COBAS
- M. Patrick Davet, Maire de la Teste-de-Buch, Vice-Président de la COBAS, 1^{er} Vice-Président du SYBARVAL

Lors de la 2^{ème} rencontre du Barp:

- M. Bruno Bureau, Maire de Salles et Président de la Communauté de Communes du Val de L'Eyre
- Mme Emmanuelle Tostain, Maire de Lugos, Vice-Présidente du Val de l'Eyre, Vice-Présidente du SYBARVAL
- Mme Blandine Sarrazin, Maire du Barp, Vice-Présidente du Val de l'Eyre

Lors de la 3^{ème} rencontre de Biganos :

M. Bruno Lafon, Maire de Biganos, Président de la COBAN







DEROULE DE LA REUNION:

OUVERTURE PAR LES MAIRES ET MME LA PRESIDENTE DU SYBARVAL

Mme la Présidente du SYBARVAL a rappelé que trois réunions publiques allaient se tenir afin de présenter la démarche du SCoT. Une réunion publique par intercommunalité est ainsi prévue :

- Ce mardi 18 janvier 2022, de 18h30 à 20h30, au Palais des Congrès d'Arcachon
- Jeudi 27 janvier 2022, de 18h30 à 20h30, à la salle du Bateau Lyre, sur la commune Le Barp
- Jeudi 3 février 2022, de 18h30 à 20h30, à la salle socio-culturelle de Biganos

Mme la Présidente a rappelé que le SCoT est un outil au service des élus et élues qui permet de fixer un cadre pour un ensemble de thématiques qui touchent directement le quotidien des habitantes et habitants (gestion du foncier, attribution, règles de gestion et d'aménagement des espaces du territoire...).

Mme la Présidente est également revenue sur la démarche précédemment initiée pour l'élaboration du SCoT. Pour rappel, le 9 juillet 2018, a été établie la prescription de l'élaboration de ce document fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation. En 2019, se sont ainsi tenues 3 réunions et un débat en conseil syndical avant qu'une nouvelle gouvernance ne soit installée.

Ce travail reprend donc aujourd'hui autour des 3 documents constitutifs du SCoT :

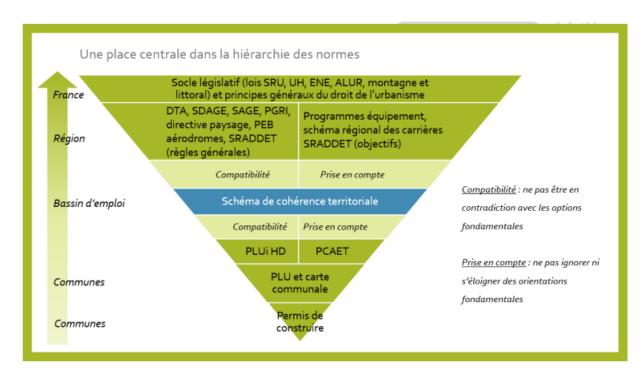
- Le diagnostic, véritable état des lieux qui a été présenté en 2019
- Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) devenu PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) depuis la loi ELAN, qui est le projet politique du territoire et qui décline les choix stratégiques en matière d'aménagement du territoire
- Le DOO (Document d'orientations et d'objectifs), permettant de poser des règles et d'en assurer une déclinaison territoriale

PRESENTATION GLOBALE DU PROJET DE PAS

Ont été rappelés les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique qui permet aux élus :

- De se projeter sur le long terme à travers un projet politique, stratégique et prospectif à 20 ans (2040)
- D'assurer le respect des équilibres territoriaux, la mise en valeur et la préservation de l'ensemble du territoire

Lors de la deuxième réunion et pour préciser des questions posées lors de la première rencontre, Mme la Président du SYBARVAL a précisé le rôle du SCoT qui doit articler les échelles nationales et régionales avec les échelons intercommunaux et communaux.



La Présidente est également intervenue afin de présenter le PAS, pièce déterminante du Schéma de Cohérence Territoriale, dont l'élaboration a été prescrite le 9 juillet 2018. Il affiche plusieurs objectifs :

- Engager la transition énergétique pour aboutir à un territoire à énergie positive
- Placer l'amélioration de la vie quotidienne au cœur du projet territorial
- Respecter le patrimoine paysager et écologique de ce territoire unique et en préserver le capital naturel exceptionnel
- Assurer l'avenir du territoire par une économie attractive, performante, durable, en soutenant les filières historiques et locales et en renforçant les filières innovantes

DEMARCHE DE CONCERTATION A VENIR

Diverses modalités de concertation ont été fixées et vont être organisées afin que chacun puisse venir s'informer et participer à l'élaboration du SCoT. Ont ainsi été rappelés :

- La mise à disposition de registres papiers, au siège des 3 intercommunalités et du SYBARVAL
- La tenue de réunions publiques organisées à chaque étape de l'élaboration du SCOT et dans chaque intercommunalité
- L'organisation d'ateliers de travail avec les partenaires et les habitants
- La création d'un comité citoyen
- La parution d'articles dans les journaux locaux et municipaux, d'informations sur le site internet et la page Facebook du SYBARVAL

Concernant la méthode d'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) :

- Une large concertation avec les acteurs du territoire s'est déroulée au 2ème semestre 2019
- Une première version fixant les grandes orientations du projet de territoire a été débattue en décembre 2019
- Des temps de travail avec les élus se sont tenus pour approfondir les enjeux et fixer les objectifs chiffrés
- Les réunions publiques se tiendront avec le grand public de janvier à février 2022 et une réunion avec les partenaires institutionnels se déroulera en mars 2022 avant qu'un débat en Conseil syndical n'ait lieu à la fin du mois de mars.

PRESENTATION DES AXES DU PROJET DE PAS, M. ANTHONY DOUET, DIRECTEUR DU SYBARVAL :

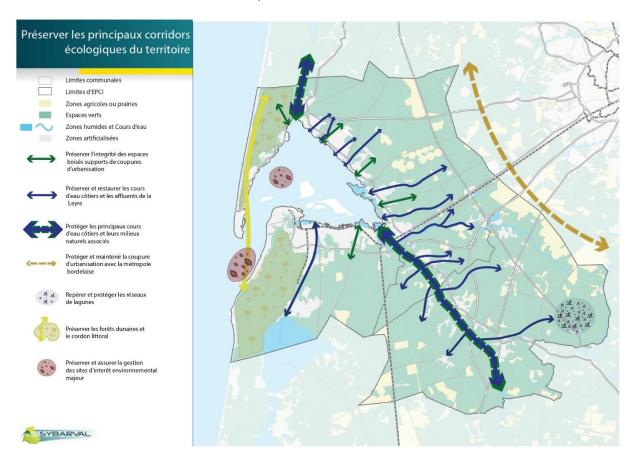
Un temps de présentation de chaque axe et de leurs objectifs respectifs, suivi d'un temps d'échanges a eu lieu lors de chaque réunion. Retrouvez l'ensemble des questions et réponses issues des différentes réunions publiques.

> Présentation de l'Axe 1 : Préserver

Plusieurs points ont été soulevés afin de préserver le territoire et son environnement.

Pour ce faire, ont été rappelés différents objectifs tels que :

- Préserver le socle structurant des écosystèmes par :
 - La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers à forts enjeux
 - La réduction du rythme de consommation d'espaces naturel, agricole et forestier, en limitant le rythme de consommation foncière de – 50 % par rapport aux 10 dernières années fixée par la loi et un objectif 0 artificialisation nette à l'horizon 2050 au travers d'objectifs décennaux
 - o La préservation des corridors écologiques de la pollution lumineuse
 - o Une forêt multifonctionnelle renforcée
 - Une surveillance de la qualité des milieux marins et de l'insertion paysagère et environnementale des opérations





- Garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau en :
 - Veillant à la qualité de la ressource en eau
 - Assurant la disponibilité de la ressource en eau pour tous les types d'usages
- Favoriser les économies d'énergie en réduisant les consommations d'énergie
- Prévenir les risques pour protéger les populations (feux de forêts, inondations...) en :
 - o Aménageant le territoire en tenant compte des risques
 - Prévenant les risques liés à la dégradation de la qualité de l'air (notamment via le PCAET...)
- Atténuer les effets du changement climatique et adapter le territoire à ses conséquences en :
 - Réduisant les émissions de gaz à effet de serre, notamment issues des mobilités et des bâtiments résidentiels et tertiaires
 - o Renforçant le stockage du carbone (préservation des puits de carbone forêts)
 - Atténuant les conséquences du changement climatique sur la qualité de la ressource en eau
 - o Anticipant les risques d'érosion du littoral et de submersion marine
 - Adaptant le territoire aux risques d'inondation par crues et remontées de nappe; aux risques de feux de forêt
 - Anticipant le développement de nouvelles espèces
 - Atténuant les effets du changement climatique grâce à la transformation de l'économie

Au terme du premier temps de présentation, les internautes et participants en salle (et à distance pour la première et dernière réunion) sont intervenus afin de poser leurs questions :

Questions issues de la réunion publique d'Arcachon :

1. Un premier participant souhaite savoir si les débats sont enregistrés, puis comment ils seront tracés et restitués. Ce dernier revient également sur la démarche de concertation afin de savoir si de véritables temps de concertation allaient avoir lieu.

En réponse, il lui est précisé que les temps d'échange sont bien enregistrés, et diffusés en direct sur la page Facebook du SYBARVAL, avant qu'un compte rendu détaillé et qu'une synthèse venant nourrir les bilans de concertation ne soient produits et mis en ligne sur le site Internet du Sybarval. Concernant la concertation, si la présente réunion revêt davantage un caractère d'information et d'échanges, il est précisé que des ateliers seront ouverts au grand public au-delà du panel citoyen et permettront d'avoir de vrais temps de concertation autour de travaux, de cartes ou d'autres formes permettant d'avancer véritablement sur ces sujets.

Mme la Présidente rappelle que ces réunions se veulent le plus pédagogique possible et que des réunions similaires ont été également tenues en 2019, au même titre que celle organisée avec le CoDev (Conseil de Développement) disposant d'un collège habitant. La Présidente se déclare à l'écoute et ouverte à la discussion afin de répondre au mieux aux questions du public, comme l'invite à le faire ces réunions.

2. Un habitant, également membre du CoDev, propose de mettre en place quelque chose de singulier pour la forêt usagère de la Teste au vu de sa capacité biologique exceptionnelle. Ce dernier croit également savoir que le diagnostic est en passe d'être révisé et remarque également que le CoDev a émis quelques réserves sur le chapitre mobilité. Il souhaite ainsi disposer de ce nouveau diagnostic dans un délai raisonnable.

En réponse, Mme La Présidente souligne le caractère protégé de la forêt usagère et sa volonté de préserver ce patrimoine forestier.

Elle précise également que le diagnostic est en cours de mise à jour avec l'ensemble des études menées sur le territoire depuis 2019.

3. Un autre internaute souhaite quant à lui savoir si la loi Climat et Résilience serait appliquée ou prise en compte. Il déclare qu'à la COBAN des schémas de transports et de déplacements ont été effectués, sans apparemment prendre en compte les deux autres intercommunalités.

Mme la Présidente précise que la loi Climat et Résilience, qui fixe de nouvelles obligations, sera obligatoirement prise en compte (notamment l'objectif de -50% de consommation d'espaces à l'horizon 2030 pour d'aboutir à 0 artificialisation nette d'ici 2050). Concernant la COBAN, elle confirme que cette dernière élabore un plan de déplacement simplifié et que la question de la voie de contournement sera à nouveau étudiée bien que la concertation relancée à ce sujet par le Département, n'ait pas abouti, notamment en raison des contraintes financières.

4. Un participant souhaite savoir si des objectifs ou des cibles allaient être définis, au lieu de simples formulations et souhaits, et comment la préservation structurante des écosystèmes serait prise en compte.

Le Directeur ainsi que Mme La Présidente rappellent que l'on présente ici un point d'étape, un état de la réflexion, avec des objectifs larges, à approfondir mais que l'on avancera plus précisément sur ces questions lors des groupes de travail et des ateliers des mois de mars et d'avril permettant à chacun de verser ses contributions.

Aire Publique rappel également que certains points plus spécifiques pourront notamment être étudiés lors d'ateliers thématiques.

En ligne, plusieurs remarques et questions sont également posées et relayées par Aire Publique :

- une remarque sur les prélèvements en eau potable et la captation liés aux besoins démographiques du territoire, en rappelant qu'il fallait adapter le développement aux capacités de captage et non le contraire,
- une question sur la voie de contournement, afin de savoir comment cette infrastructure pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- une question sur l'homogénéisation des critères de définition des villages et/ou des hameaux dans les communes soumises à la loi Littoral.

En réponse, le Directeur du SYBARVAL précise que sur la question du lien entre eau et augmentation démographique, une réunion technique avec le SMEGREG est prévue pour étudier l'approvisionnement en eau potable croisé avec la croissance démographique attendue. Sur la question relative à la loi Littoral, cette dernière s'applique au même titre que les lois ELAN, Climat et Résilience... et les critères seront donc déclinée dans le SCoT. Quant à la voie de contournement, une réponse a déjà été apportée par la Présidente.

5. Comment les groupes de travail pourront travailler sur la réduction des GES face au renchérissement du marché immobilier sur le bassin qui ne permet pas aux personnes travaillant sur le secteur de se loger, ce qui les pousse à habiter plus loin, utiliser la voiture en raison du manque de transports...

Mme la Présidente précise que cette thématique ferait bien entendu l'objet d'un atelier, car le manque de foncier fait augmenter les prix et induit des problématiques de logements pour les jeunes, les saisonniers ou les travailleurs du territoire, mais pose également des difficultés pour la construction de logements sociaux ou collectifs en raison des divisions parcellaires permises par la loi ALUR. A ainsi

été évoqué l'objectif de 11 000 logements d'ici 2030, et 9000 d'ici 2040 : il conviendra toutefois de voir comment cet objectif pourra se décliner sur le territoire en fonction des terrains disponibles.

Aire Publique explique ainsi que des temps de concertation auront lieu dès le mois de mars / avril avec les partenaires institutionnels et les habitants.

6. Un habitant souhaite revenir sur le projet de regroupement administratif intégrant les 3 entités, qui conditionne le devenir du territoire. Le projet semble toutefois abandonné mais comment arriver à une organisation commune, tout en défendant des spécificités et en ayant des points communs ?

Madame la Présidente du SYBARVAL précise qu'en effet, cette grande agglomération a été à l'ordre du jour il y a quelques années, mais qu'elle a été par la suite abandonnée par l'Etat.

7. Un habitant se questionne sur la problématique de la densification urbaine. A savoir comment les élus peuvent-ils concilier les aspects de densification, refusés par les habitants, et préservation des espaces, notamment à l'égard des PLU, PLUi...?

Mme la Présidente rappelle qu'en tant que maire, elle estime n'avoir pas été élue pour densifier sa commune, mais qu'en tant que Présidente du SYBARVAL, elle doit tenir compte de la doctrine de l'Etat qui consiste à vouloir reconstruire la ville sur la ville. Cette volonté s'impose au même titre que l'obligation de densifier les dents creuses, ce qui parait selon elle, en totale contradiction avec le bien vivre et la conservation des ilots de fraicheur intra-urbain.

Est également pointé l'opposition de l'Etat aux ouvertures à l'urbanisation tant que les collectivités n'ont pas démontré leur impossibilité de densifier les centres urbains ou encore la difficulté de respecter le dispositif de la loi SRU qui impose la construction de 25% de logements sociaux à la COBAS, sachant que la COBAN sera sûrement soumise à cette même obligation avant la fin de la mandature si la population de l'une des communes venait à dépasser les 15 000 habitants, tandis que le Val de l'Eyre dispose de davantage de temps.

8. Des précisions sont à nouveau demandées concernant la démarche de concertation. Plusieurs personnes expriment leur inquiétude sur la réduction de 50 % de la consommation des espaces urbanisés. Un participant demande si ce critère s'impose à l'enveloppe existante ou à l'augmentation des dernières années. Il s'inquiète également face à l'étalement urbain responsable des problématiques d'inondation et de mobilité, face aux enjeux soulevés par le PCAET et l'objectif de 40% de réduction des GES qui sont en contradiction avec le projet de prolongement de l'autoroute, de la création de 2x2 voies et de l'abandon de la voie de contournement routière d'autant plus qu'aucun projet ne permettra d'aller au-delà de ces ambitions.

Mme la Présidente rappelle que le calendrier sera affiné dans les prochains jours en matière de concertation tout en précisant que le PAS sera bien entendu transmis aux personnes publiques associées avec les compléments apportés via les phases de concertation.

Questions issues de la réunion publique de la réunion publique du Barp :

1. Suite à la présentation, une habitante demande comment il est possible de faire des corridors écologiques quand on clôture la forêt...

Un habitant souhaite également savoir s'il n'est pas possible de repenser la fonction forestière d'un point de vue écologique et économique. Le pin grandit vite mais retient une grande quantité de carbone. Il est selon lui possible de planter des feuillus en lisière des forêts pour préserver des incendies. Les forêts de pins pourraient permettre à nouveau le gemmage. Vu que la surface des parcelles de forêt se réduisent au fur et à mesure, ce dernier souhaite savoir s'il est possible de faire

un repeuplement ou des mener des actions par actionnariat pour une meilleure gestion écologique des forêts.

En réponse, Mme La Présidente explique que ce sont les PLU qui régissent la pose des clôtures dans les communes. Par ailleurs, en matière de gestion forestière, elle précise que les forêts sont porteuses d'emplois directs ou indirects et que par ailleurs, des expérimentations sont en cours pour tester la résistance d'autres espèces au réchauffement climatique.

Sur la partie forêt, M. Bureau réaffirme que des études sont bien en cours. Il précise que la monoculture du pin ne répond plus aux objectifs actuels et qu'il est important de passer à d'autres cultures. Des efforts importants sont faits en lien avec l'ONF (Office National des Forêts) pour cultiver des nouvelles essences et à terme, peut être modifier les sols. Des communes travaillent également sur ce sujet.

2. Sur la réduction de la consommation d'énergies, un habitant remarque que sur le Bassin, jamais ou très peu d'élus ou de conseils municipaux ont contraint les constructeurs d'immeubles et de maisons à installer des récupérateurs d'eau, du photovoltaïque solaire ou thermique par exemple... Il souhaite savoir s'il est possible d'imposer ce type de contrainte, même si cela peut avoir une plus-value en la matière.

Il est répondu que le SCoT pourrait inscrire dans le DOO, des prescriptions sur le sujet dont les communes devront par la suite, tenir compte. M. Bureau précise que des projets de construction à énergie positive sont menés. Mme la Présidente ajoute que des plateformes intercommunales de rénovation énergétique et de conseils à destination des particuliers, ont déjà été mises en place et qu'elles fonctionnent bien.

3. Un habitant qui déclare avoir déjà participé à différents ateliers, soulève l'ambiguïté entre enjeux et objectifs. Ce dernier précise être déçu que les citoyens n'aient pas été associés à cette politique, notamment par un référendum. Il souhaite également savoir quels sont les objectifs en matière d'environnement.

Le directeur du SYBARVAL répond que les différentes règlementations environnementales s'imposent au SCOT afin de préserver la biodiversité. Il précise également que les études environnementales pourront désigner des zones de protections supplémentaires et complémentaires (sur la base du diagnostic et des diverses documentations en la matière).

Concernant l'association des habitants, la Présidente rappelle que les ateliers de concertation organisés en avril, visent à associer le grand public.

4. Un habitant, membre d' « Audenge citoyenne », rebondit sur l'orientation « Prévenir les risques pour protéger les populations ». Il pointe une sorte d'injonction et l'ennemi que constituerait l'étalement urbain. Selon lui, certaines communes ne jouent pas le jeu, la loi Littoral n'est pas respectée pour les différents hameaux créés, notamment à Audenge. Il dénonce également une stratégie qui consiste à attendre du SCoT qu'il reconnaisse des hameaux comme des zones déjà urbanisées pour continuer l'étalement urbain.

En réponse, Mme la Présidente indique que le volet littoral du SCoT est en cours d'intégration pour les communes de la COBAS et de la COBAN qui y sont soumises. Elle précise également que la loi sera strictement respectée en ce qui concerne les hameaux.

5. Un habitant souhaite savoir comment chacun des objectifs peut se décliner en fonction des ambitions locales, notamment parce que les grandes orientations et les objectifs fixés pourraient être facilement transposables à d'autres territoires.

Mme la Présidente précise que les objectifs sont bien entendu issus des dispositions législatives, mais que DOO permet quant à lui, d'avoir des prescriptions au niveau local, déclinables dans les différents documents locaux.

6. Pour la préservation de l'espace : est-ce que l'artificialisation ne concerne que les terrains ou englobe-elle d'autres terrains concernés par d'autres équipements que l'habitat ? Sachant par ailleurs que des communes devront tenir compte de l'obligation de développer des logements sociaux.

En réponse, Mme la Présidente précise que cette réduction de 50 % de consommation d'espace concerne l'ensemble des terrains dédiés au développement économique, aux équipements, aux infrastructures, aux routes... tout est comptabilisé. Les 17 collectivités seront ainsi concertées afin de prendre en compte leurs spécificités.

Questions issues de la réunion publique de Biganos :

1. Un participant souhaite qu'on s'intéresse à la ruralité et rebondit sur les différents points relatifs à l'armature urbaine, ses transversalités et le manque d'informations au sujet des ruralités. Il souhaite savoir si des axes sont prévus concernant le réaménagement du territoire au niveau des villages. Il pointe le village de Blagon (500 personnes) sans commerces... et demande si un rééquilibrage sera effectué en matière d'équipement, pas uniquement vers l'arc économique du bassin, mais également vers l'arrière du territoire.

Sur la ruralité, Mme la Présidente répond que le territoire du SYBARVAL est principalement composé de villages et qu'en conséquence, la ruralité est globalement prise en compte.

M. le directeur du SYBARVAL précise quant à lui, que la ruralité sera prise en compte au travers des prescriptions qui s'imposeront aux communes, notamment dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

2. Une élue de Lanton souhaite ajouter un axe de réflexion, dès lors que l'on parle de préserver. Elle souhaite ainsi traiter de la santé d'une façon plus globale, qui ne concerne pas uniquement le fait de ne pas avoir de maladie pour l'être humain, mais qui comprend également la santé des écosystèmes, des animaux... Or, l'axe présenté ne prendrait pas en compte ces éléments. Un dispositif existe, l'évaluation de l'impact sur la santé, permettant de voir quelles seraient les choses à mettre en place en la matière (ex. définir dans une zone la taille des espaces verts pour l'écosystème, le climat, la santé sociale, avec un impact sur le bien être...). Est-il pris en compte dans l'élaboration du SCoT, du PLU ?

Mme La Présidente précise que l'ensemble de ces éléments seront pris en compte dans le cadre du contrat local de santé actuellement en cours de rédaction au niveau des 3 intercommunalités. Il est né du constat lié à l'insuffisance de médecins généralistes et surtout de spécialistes (ex. santé mentale...), mais il s'attachera plus globalement à l'amélioration des conditions de vie et des habitudes de vie. Le SCoT travaille ainsi de manière transversale sur l'environnement et sur les conditions de vie afin d'intégrer la santé de tous, dont la préservation de l'environnement fait partie.

Sur le Facebook live, une question est à nouveau posée sur le tirage au sort du panel citoyen et sur la procédure de concertation. Aire Publique apporte des précisions à ce sujet.

3. Un habitant revient sur la question des transports en commun, évoqués à de nombreuses reprises (en traitant de l'économie d'énergies, de la réduction des gaz à effets de serre...). Ce dernier, parlant au nom du COBARTEC, Collectif du Bassin d'Arcachon pour un Réseau de Transport en Commun, évoque la demande d'une subvention au sujet de la création d'un tram-train.

Mme la Présidente précise qu'elle a bien été sollicitée pour le financement d'une étude relative à la construction d'un tram train à voie unique. Cependant, le SYBARVAL n'a pas la possibilité de satisfaire cette demande car ses statuts ne lui permettent pas de subventionner les associations. D'autres pistes pourraient toutefois être envisagées.

4. Une habitante revient sur les ateliers participatifs de 2019. Cette dernière souhaite savoir dans quelle mesure les différents sujets évoqués seront pris en compte : à la majorité des sujets exprimés, selon leur pertinence... ? par ex. la pertinence des parkings souterrains...

Sur la préservation des ressources en eau, face au doublement de la population du bassin, des études sont-elles menées afin de connaître la limite structurante des eaux usées et des ressources en eau face aux capacités d'accueil, sont-elles consultables ? Et s'il n'en existe pas, ne serait-il pas pertinent de songer à en faire ?

En 2019, la précédente concertation a permis d'amender le PADD. Tous les éléments ont été repris dans le PAS. Les 3 réunions publiques actuellement en cours permettront d'opérer encore des amendements ou compléments.

Une réunion des personnes publiques associées (personnes visées par le Code de l'urbanisme) sera aussi organisée et fera remonter leurs avis. Une rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture permettra également de faire connaître la position de l'Etat sur ce document.

Le Conseil syndical débattra ensuite de ces propositions, le 24 mars, afin de finaliser ce document et clôturer cette deuxième étape.

Sur la question des parkings souterrains, le document d'orientation et d'objectifs pourrait permettre de définir des règles particulières avec des éléments précis.

Quant aux problématiques de ressources en eau, la loi Littoral impose un diagnostic permettant de justifier que le territoire peut accueillir de nouvelles populations (en fonction du volume d'eau disponible et des infrastructures existantes).

5. Une habitante, également membre d'Audenge Citoyenne, expose son attente à l'égard du SCoT et s'inquiète des pratiques urbanistiques de sa commune, qu'elle considère comme un terrain de jeu pour la spéculation immobilière avec du logement privé, sans projet politique global, intégrant notamment la question du logement social, toutefois à prendre en compte face au coût actuel des terrains.... Elle pointe également les problématiques d'artificialisation des sols, de la consommation d'eau, et les conséquences environnementales et climatiques. Cette expansion immobilière et l'afflux de population, n'ayant permis ni d'anticiper, ni d'adapter les infrastructures et l'offre de services en termes de mobilités, est également pointée face aux problématiques de pollution atmosphérique, de non prise en compte de la loi Littoral et de la Charte du Parc.

Cette dernière souhaite ainsi savoir comment les terres agricoles seront développées afin de nourrir les nouvelles populations, comment un plan alimentaire sera possible avec de jeunes agriculteurs qui ne peuvent pas acheter des terres trop chères, voire se loger ?

Enfin, elle se dit en attente de mesures restrictives afin de garantir la diversité alimentaire, l'éthologique, le changement climatique, la mobilité... et souhaite connaître quelle politique de transports et d'intermodalité allait être développée, outre les questions de mobilité sur Biganos ne permettant pas de rejoindre Bordeaux et de résoudre les problématiques actuelles.

En ligne, une question est posée afin de savoir quel est le positionnement du PAS par rapport à la préservation de l'environnement.

Avant toute chose, Aire Publique précise que la réunion d'information est également un temps de concertation grâce aux temps d'échange avec les participantes et participants. Des ateliers seront mis en œuvre au mois d'avril, et les modalités de constitution du panel citoyen, également en cours de

définition, seront évoquées avec le public de manière transparente. Les différentes phases et dates ont d'ailleurs été rappelées à l'issue de ces différents temps d'échanges.

Mme la Présidente précise que le DOO a pour objectif d'affiner les différents objectifs, qui seront affichés dans le SCoT puis déclinés dans les documents d'urbanisme, mais ne permet pas de s'immiscer dans les affaires propres aux différentes communes. Cependant, chaque maire devra mettre les règles locales en conformité avec les prescriptions du SCoT.

Elle précise également que le plan alimentaire territorial sera appréhendé dans l'axe 3, tout en rappelant que le PAT est d'ores et déjà pris en compte dans le SCoT.

Concernant les transports, cette question sera appréhendée dans l'axe 2. Par ailleurs, Mme la Présidente précise que l'ensemble des communes du littoral sont saturées et qu'il convient de trouver des solutions, notamment en développant l'intermodalité, car le tout-vélo n'est pas la solution. Elle note que toutes les communes, soucieuses d'aménager leurs traversées de bourgs, les ont sécurisées par un partage de voies entre les vélos, les piétons et les voitures. Ceci n'a toutefois pas résolu la problématique des embouteillages durant l'été.

Quant à l'objectif global de préservation de l'environnement, il forme un tout et il est très contraint par la loi.

- 6. Un habitant, conseiller municipal, s'inquiète à nouveau de la démarche de concertation et de la présentation effectuée. Ce dernier souhaite connaître les objectifs concrets du PAS.

 Sur l'objectif 5:
 - Quels sont les objectifs en matière de GES, le SCoT reprend-il les préconisations du PCAET ou peut-il les durcir ? Intègrera-t-il les objectifs à 2030 de la loi Climat et Résilience ?
 - Sur quels paramètres, critères retenus, aléas : travaille-t-on sur les problématiques de ressources en eau ?

Si les contrats locaux de santé ne permettent que de déterminer l'articulation de l'offre territoriale, des études d'impacts de santé sont-elles prévues avant tout investissement ?

Mme la Présidente souligne que les intercommunalités travaillent en ce sens et souhaitent avancer conformément aux objectifs du PCAET qui sont intégrés au SCoT. Concernant la réduction des gaz à effet de serre, des actions concrètes ont déjà été mises en place (plateformes de rénovation énergétique, études sur la géothermie, le solaire, le photovoltaïque...).

Sur les risques de submersion marine, Mme la Présidente précise qu'il convient de se soumettre aux cartes des risques de submersion marine élaborées par l'Etat. Le SCoT les respectera scrupuleusement.

Sur la santé, le SCoT n'est pas tenu de reprendre l'ensemble des études existantes car il n'est pas compétent en la matière. Cependant, à travers le plan local de santé, l'ensemble des éléments préservant et améliorant la santé et l'environnement seront pris en compte.

7. Sur l'objectif de garantir en qualité et quantité les ressources en eau, un habitant précise qu'il convient de tenir compte des eaux de surface et souterraines... mais aussi des pratiques culturales concernant l'ensemble des bassins versants allant au-delà du territoire du SYBARVAL. La question posée est donc de savoir comment ces contraintes et particularités majeures seront prises en compte et si des collaborations avec les agences de l'eau sont réalisées afin de trouver des solutions et définir des paramètres ?

Le Directeur fait remarquer que le SYBARVAL s'est engagé dans la démarche « Aménag'Eau » animée par le Département, qui permet de travailler avec les porteurs des schémas d'aménagement et de gestion des eaux à l'échelle des 5 bassins versants et de traduire leurs enjeux et prescriptions. Le but recherché est de décliner de façon concrète les enjeux de qualité et de quantité dans le DOO. Par ailleurs, il précise que l'on ne dispose d'aucun levier sur les usages agricoles, à cause des limites des documents d'urbanisme (ex. impossibilité d'affecter une terre à un type de culture particulier).

8. Un habitant souhaite revenir sur la lecture de la loi Littoral, qu'il considère comme contestable en raison de son interprétation par la Préfecture. Cette dernière ne semble pas être en accord avec les lois ALUR et ELAN quant à l'aménagement des villages ou hameaux et empêche de construire. Elle fait toutefois une discrimination entre les habitants des villages et des agglomérations. Quelle est la position du SYBARVAL à ce sujet ?

Mme la Présidente précise que la loi Littoral interdit de construire en rupture d'urbanisation, c'est-àdire que l'on ne peut construire au-delà des constructions existantes. Elle met en avant les différentes injonctions contradictoires de l'Etat comme par exemple, l'obligation de réduire la consommation d'espace et celle de construire 25% des logements sociaux.

➢ Présentation de l'axe 2 : Accueillir

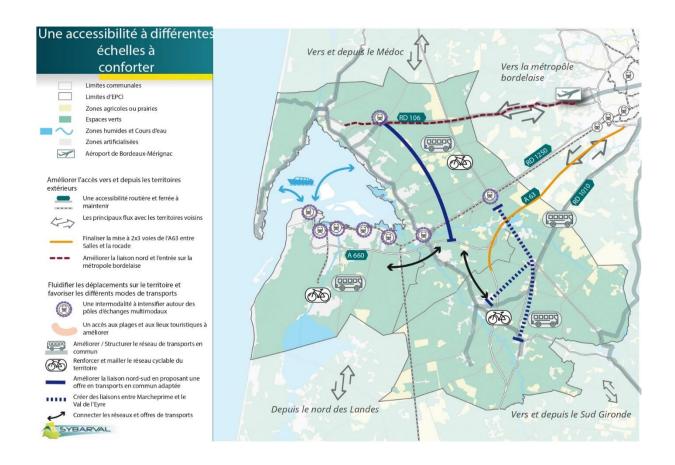
Plusieurs points ont été soulevés afin d'accueillir et garantir un accueil qualitatif. En ce sens, plusieurs objectifs ont été définis :

- Organiser l'armature urbaine et encadrer l'accueil de nouveaux habitants en:
 - freinant l'accueil de nouvelles populations par une décélération de la croissance démographique (de manière progressive et territorialisée afin de pouvoir maîtriser les

pressions et continuer à proposer un cadre de vie de qualité en deux étapes :

- une 1^{ère} phase à 2030 avec une croissance annuelle moyenne à 1.30 % à l'échelle du territoire
- une 2^{nde} phase à 2040 avec une croissance annuelle moyenne à 1% à l'échelle du territoire
- o définissant la capacité d'accueil du territoire autour des différentes polarités
- o optimisant le foncier déjà urbanisé tout en permettant des extensions limitées
- répondant aux besoins de la population actuelle et aux nouvelles populations de se loger (avec un scénario de croissance démographique présenté qui implique d'offrir 11 000 logements supplémentaires à 2030 puis 9800 à 2040).
- o répondant aux besoins des travailleurs saisonniers
- o proposant plus de logements sociaux (comme précisé plus haut avec un objectif de 20% de logements à vocation sociale sur l'ensemble du territoire)
- o renforçant le réseau commercial et de proximité
- o maintenant le niveau de l'offre de santé
- Œuvrer à la valorisation touristique, patrimoniale et culturelle :
 - o Mettre en valeur les richesses touristiques variées du territoire
 - o Garantir un accueil qualitatif des visiteurs en toute saison
 - o Préserver le patrimoine vernaculaire et culturel
 - o Proposer des espaces de loisirs et récréatifs pour les habitants
- Améliorer et diversifier les mobilités en matière de :
 - o Projets d'infrastructures routières et ferroviaires actuels en cours de développement
 - Projets et réflexions à approfondir
 - D'offre structurante à compléter par des solutions de mobilités alternatives et de nouveaux services avec :
 - une offre en transports en commun à renforcer
 - des alternatives à l'autosolisme à proposer
 - une pratique apaisée du territoire
 - Développement du maillage territorial et bonne articulation des réseaux pour garantir un service efficace





Après ce 2nd temps de présentation, les participantes et participants ont également pu poser leurs questions.

Questions issues de la réunion publique d'Arcachon :

1. Une participante demande ce qu'il faudrait mettre en place pour freiner la croissance démographique.

Mme La Présidente rappelle que nous avons peu de levier d'action dans ce domaine, mais qu'un constat s'impose : plus le foncier sera rare, plus il sera cher, et limitera et régulera l'augmentation de la démographie. L'objectif actuel est d'une croissance à 1,3 % d'ici 2030 puis 1% d'ici 2040.

2. Un participant demande s'il est possible dans le cadre de l'élaboration du SCoT, de séparer le foncier du logement lui-même afin de limiter la hausse du prix des loyers et faciliter l'accès des primo accédants à la propriété avec l'aide de l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui permet de se procurer des terrains et de vendre uniquement le logement tout en gardant la propriété du foncier.

Mme la Présidente précise que ces questions sont étudiées dans le cadre des PLH (Plans Locaux de l'Habitat) avec l'EPF, notamment dans le but de faire des logements sociaux.

3. Un participant remarque toutefois que la moitié des nouvelles constructions sont à usage de résidences secondaires. Ce dernier souhaite savoir ce qu'il adviendra de ces dernières.

Mme La Présidente précise que concernant le taux de résidences secondaires (par rapport au taux des résidences principales), il existe des disparités entre les 3 intercommunalités, et au sein même des communes qui les composent. Elle explique qu'il est difficile de réguler l'usage de ces habitations,

notamment en raison du droit de propriété qui en France, a une valeur constitutionnelle. Par ailleurs, elle fait remarquer qu'aujourd'hui, la part des résidences secondaires tend à diminuer, en raison notamment de leur occupation à titre principal par de nouvelles populations qui ont la possibilité de recourir au télétravail. De même, la question des logements vacants est souvent évoquée alors que son taux, environ 4% sur notre territoire, est inférieur au taux national (7 à 7.5 %). De plus, les communes ont la possibilité d'instituer une taxe sur les logements inoccupés.

Plusieurs questions ont également été posées en ligne afin de savoir comment le PLH viendrait nourrir les réflexions sur le SCoT ou encore si un plan alimentaire territorial verrait le jour et dans quelle mesure le SCoT évoque ces questions alimentaires et agricoles.

En réponse, le Directeur précise que les PLH et PLU doivent respecter les orientations du SCoT, mais qu'ils ont des temporalités différentes : PLH : 6 ans, SCoT : 20 ans. L'ensemble des documents doivent entrer en révision à compter de l'entrée en vigueur du SCoT.

En ce qui concerne le projet alimentaire territorial, ce dernier a vocation à être pris en compte dans le SCoT. Des contacts ont déjà été noués avec l'association qui porte ce projet sur le SYBARVAL.

4. Un participant souhaite savoir ce qui nous empêche de cibler un objectif plus fort que celui des - 50 % de consommation foncière.

Mme la Présidente précise que cette question pourra être évoquée en Bureau des maires.

5. Un participant a souhaité avoir davantage de précisions sur les objectifs à long terme, notamment afin de savoir comment ces derniers sont présentés et échelonnés, et quels en sont les gardes fous en cas de non-respect des objectifs, les adaptations pour y arriver... Il demande si une optimisation des équipements est prévue notamment sur la COBAN, sachant par ex. que chaque ville veut sa propre piscine Quant à la mobilité, ce dernier souhaite également avoir un éclaircissement quant aux objectifs ambivalents pointés en termes d'augmentation des infrastructures routières tout en développant les transports en commun et réduisant les GES. Il avance en effet que l'accroissement du nombre de voies aide certes à désenclaver pendant quelques années mais constitue un appel d'air et une réponse provisoire.

Mme la Présidente précise que les actions mises en œuvre et les objectifs fixés par le PCAET contribuent déjà à la réduction des gaz à effet de serre. Elle explique également qu'un travail a été initié dans le cadre des plans de mobilité avec les pôles multimodaux ou encore, avec les entreprises pour le transport de leurs salariés.

Quant aux gardes fous, des bilans intermédiaires seront effectués à 6 puis à 10 ans afin d'étudier l'état d'avancement des objectifs et procéder à une révision si besoin.

Sur la mutualisation, Mme la Présidente précise que les intercommunalités ont été créées pour dépenser moins et mettre à disposition des habitants des infrastructures partagées (ex. piscines, salles de sports ou de spectacle intercommunales).

6. Un participant constate que dans 5 ans, les dents creuses seront construites pour répondre à la mixité sociale demandée par l'Etat et déclare qu'il convient d'opérer un large changement.

Mme la Présidente expose que le but n'est pas de parvenir à une décroissance de la population, mais plutôt à réduire son taux de croissance. La problématique de la difficulté d'accéder à la propriété est toujours liée à la disponibilité du foncier et à son coût. Il convient toutefois de tenir compte des réalités du territoire et de faciliter l'accès au logement des personnes travaillant sur le territoire, notamment en saison.

7. Un participant précise que le PAS doit bien être soumis à des réunions de concertation, et souhaite avoir accès à un document écrit précisant les choses et permettant de se projeter. Il souhaite savoir quand ce dernier sera finalisé.

Mme la Présidente précise que le PAS est venu remplacer le PADD et qu'il intègre l'ensemble des dispositions législatives. A ce jour, les grands objectifs et les orientations du projet ont été présentés. Par ailleurs, le tout sera affiné lors des ateliers à venir avec les habitants pour la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (D2O), en lien avec les intercommunalités et communes du territoire.

Questions issues de la réunion publique du Barp :

(A noter : seules des questions de la salle ont été prises en compte lors de cette deuxième réunion, en raison d'un problème technique empêchant la diffusion en live de la réunion du Barp)

- 1. Une habitante évoque la question d'un projet de construction d'un bâtiment logistique implanté sur une zone humide. Elle demande comment pourrait-on assurer la préservation de l'humain et du vivant avec un tel projet...
- M. Bruneau précise qu'un projet de plateforme logistique a bien été présenté (dépôt de permis de construire). L'Etat doit quant à lui, instruire le dossier dans le cadre de l'avis qu'il doit rendre, en sachant que ce projet sera mis en conformité avec les lois et le SCoT en cours de rédaction.
- 2. Un habitant souhaite revenir sur l'accueil des populations touristiques et déclare qu'Arcachon ne respecte pas les différents objectifs affichés avec notamment, la présence d'hôtels 5 étoiles...

Mme la Présidente rappelle que le tourisme est générateur d'un grand nombre d'emplois annuels et saisonniers. Elle répète également qu'elle n'a pas vocation à se prononcer sur les politiques menées par les communes du territoire. Elle souligne que le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) compétent en matière de promotion touristique, souhaite éviter un tourisme de masse et prône un tourisme des 4 saisons, éco-responsable et profitant avant tout, aux habitants du territoire.

3. Un habitant remarque qu'aucune étude de circulation n'a été menée et qu'il conviendrait de concerter la population pour un réel impact sur la décision.

Sur les référendums, le Président du Val de l'Eyre, rappelle que les maires sont issus d'un vote démocratique leur permettant de travailler sur la base de leur programme. Il fait référence aux propos de Mme la Présidente qui dit avoir été élue pour préserver le bien-vivre ensemble dans sa commune, tout en devant répondre aux différentes injonctions de l'Etat. Cette dernière précise également qu'il convient certes, d'entendre les avis de chacun et d'en tenir compte et mais que l'Etat soumet les collectivités à des textes législatifs et des objectifs parfois en contradiction avec la volonté des citoyens (ex. obligation de densifier).

4. Après être revenu sur les précédentes remarques et questions, en précisant que pour construire un territoire il faut construire un vivre ensemble et qu'il appartient aux élus et élues d'instaurer une véritable démocratie participative pour ce faire, un habitant, membre d'« Audenge citoyenne » souhaite en savoir davantage sur les modalités de participation proposées. Il revient sur le thème de de l'accueil et des propos de M. le Directeur qui l'ont choqué lors de la dernière réunion publique en ce qu'il a expliqué que « nous devions adapter notre capacité à fournir des ressources naturelles en eau, à la croissance démographique ». Enfin, il souhaite savoir si des études démontrent la capacité d'un territoire à accueillir des gens en période estivale et toute l'année dans de bonnes conditions en préservant les capacités et ressources naturelles.

Aire Publique rappelle que des ateliers allaient se tenir aux mois de mars et d'avril et qu'un panel citoyen serait constitué sur la base d'un appel à candidature puis d'un tirage au sort. Ce panel dont les modalités de travail sont en cours de définition, pourrait ainsi se réunir pour 3, voire 4, ateliers. Des temps de concertation seront ainsi garantis. Dans le même temps une saisine du CoDev aura lieu, et différentes modalités d'information seront mises en œuvre jusqu'à l'avis qui sera rendu par le panel citoyen.

En réponse et complément, le Directeur précise qu'il ne sera possible d'accueillir des populations nouvelles seulement si nous pouvons justifier la ressource en eau, la capacité actuelle et estivale, des stations d'épuration etc... Il convient donc selon lui, de démontrer la capacité d'un territoire à accueillir les personnes avant tout autre chose.

Le participant souhaite ainsi savoir comment il est possible d'échafauder des plans et des précisions sans avoir préalablement fait d'études en la matière ?

M. le directeur du SYBARVAL est ainsi revenu sur la pyramide des normes d'urbanisme. Ce dernier a ainsi précisé que le SCoT est en cours d'élaboration et que les communes et intercommunalités devront ainsi remettre à jour leurs documents afin qu'ils soient en compatibilité avec le SCoT (ex. PLH devant justifier ses objectifs au regard de ceux du SCoT quand bien même il serait adopté avant l'approbation du SCoT).

5. Comment peut-on se promener durant les 4 saisons avec la présence de chasseurs 7 jours sur 7 ? Le SCoT s'intéresse-t-il à ces questions, notamment en termes d'études sur l'utilisation des espaces naturels ?

Mme La Présidente précise que le SCoT n'est pas compétent sur ces questions et que cet objet dépend d'une règlementation particulière en dehors des attributions du SCoT.

6. Une personne souhaite savoir comment freiner l'arrivée de nouveaux habitants?

Mme la Présidente précise qu'il est souhaitable de freiner l'arrivée de nouveaux habitants mais que la pression, la rareté et le coût du foncier directement liés aux capacités d'accueil, freineront ce phénomène.

7. Le ratio de -50 % réside d'une étude locale ou d'un ratio national?

Mme la Présidente précise que ce ratio s'impose à l'ensemble du territoire et que le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) précisera quant à lui, les déclinaisons locales.

Questions issues de la réunion publique de Biganos :

- Une habitante souhaite savoir si les résidences secondaires sont concernées par le SCoT ? Cette dernière note que le Nord Bassin est parcellisé, fait face à des problématiques de déforestation contraires aux objectifs liés au réchauffement climatique, alors qu'il existe « des lits vides » et que « les touristes font la loi ».
 - Cette dernière souhaite également savoir si la plantation de forêts mixtes, plus que de forêts industrielles était envisagée. La résilience de la forêt mixte serait en effet infiniment plus grande face au réchauffement climatique, que la forêt industrielle.
 - Sur la question des mobilités, cette dernière craint également la construction de la voie rétro littorale qu'elle pensait voir apparaître sur la carte présentée.

Sur la question de la forêt, Mme la Présidente précise que commune de Lanton travaille avec l'INRAE et l'ONF pour la plantation d'autres essences plus résistantes au changement climatique.

M. Lafon pointe qu'aujourd'hui le massif forestier renferme diverses essences et qu'il dispose à la fois de feuillus et de pins maritimes. Il appuie également les propos de Mme la Présidente quant aux recherches effectuées n'ayant toutefois pas permis de remplacer le pin maritime sur certains espaces.

2. Une habitante de l'association PALCF souhaite savoir à combien est évalué le nombre de logements habités et devenant des maisons secondaires ?

Mme la Présidente précise qu'on observe, avec la crise de la Covid, une tendance à la baisse du nombre des résidences secondaires, leurs propriétaires quittant leurs résidences principales pour venir y vivre à l'année ; elle pointe également le coût d'entretien de plus en plus élevé de ces résidences. Près d'un tiers des résidences sont des résidences secondaires à l'échelle du SYBARVAL. Si le nombre de résidences secondaires ne peut être limité, le coût du foncier viendra toutefois réguler. Quant au taux de logements vacants, il est de l'ordre de 4 % sur notre territoire alors que la moyenne nationale est à 7 %.

3. Un habitant de Lanton, souhaite revenir sur l'intégration des objectifs du PCAET dans le SCoT. Ce dernier précise que 60 % des émissions de GES proviennent des transports. Il convient de la diviser par 4 à moyenne échéance, représentant un effort considérable. Il souhaite toutefois savoir quelle va être l'influence de la création de routes nouvelles (rocade Nord-Bassin, ajout d'une nouvelle voie sur l'autoroute) et si une évaluation des émissions de GES en kilotonnes sera effectuée avant de savoir sur quelle base le renouvellement du parc automobile permet d'évaluer une décroissance des GES pour converger vers ¼ des émissions actuelles.

Mme la Présidente précise que ce sont des objectifs élaborés avec l'ADEME et qu'ils sont suivis afin d'apporter des réponses en la matière. Elle précise également que ce n'est pas parce que des nouvelles routes sont actuellement à l'étude, qu'elles seront forcément construites et, qu'il n'y a pas de projet de rocade Nord-Bassin (la flèche affichée sur la cartographie n'est pas une future rocade!).

4. Un habitat d'Audenge souhaite revenir sur les transports en pointant une étude TCSP (transports collectifs en site propre) afin de circuler entre Lège et Biganos sur les anciennes emprises de la SNCF. Ces études sont-elles prises en compte dans le SCoT pour faire circuler vélo et tram?

Mme la Présidente précise que la COBAN étudie de nouvelles modalités de déplacement. Les résultats de ces études sont attendus prochainement.

Elle précise également qu'il n'est pas question de faire une nouvelle rocade, ni un barreau routier. Les pistes forestières permettraient d'avoir des emprises moins importantes car elles existent déjà et faciliteraient donc le travail en la matière. Or, la problématique actuelle réside dans les financements. Sur la politique menée en matière d'autoroute, ces infrastructures ne dépendent pas du SCoT.

Par ailleurs, un travail est mené sur plusieurs axes : avec la Région, sur les modes de déplacements doux avec comme levier le ferroviaire, le cadencement des bus, la lutte contre l'autosolisme, l'intermodalité pour faciliter les déplacements vers la métropole bordelaise...

5. Un habitant souhaite savoir comment concilier la création de 20 000 logements et arriver à l'objectif de zéro artificialisation nette ?

Mme la Présidente répond que ces objectifs contradictoires émanent des lois : la loi Climat et Résilience qui impose la ZAN déclinée sans distinction territoriale, et l'obligation de parvenir à 25% de logements sociaux. Elle précise qu'il sera difficile d'accueillir des nouveaux habitants sans augmenter la hauteur des bâtiments...

6. Un habitant de Blagon précise, sur la question des transports, que la création d'une armature urbaine se confronte au manque de transports en commun et d'équipements sur certains territoires obligeant à prendre la voiture.

Comment réduire les émissions de GES ?

La loi ELAN précise qu'il est possible de revenir sur les critères de création de SDU / secteurs déjà urbanisé. Comment homogénéiser les critères ?

Mme la Présidente précise que la loi ELAN permet la densification mais uniquement à l'intérieur d'une enveloppe urbaine. Il appartient au SCoT de définir des critères communs à l'ensemble des 10 communes littorales et la densification ne pourra se faire que dans l'enveloppe déjà urbanisée, en application stricte de la loi.

7. Une habitante revient sur la problématique de densification, corrélée aux objectifs imposés en matière d'étalement urbain. Combien d'étages pourront donc être autorisés ? Quels espaces entre chaque maison sera prévu ?

Sur l'évaluation de l'impact sur la santé, si ce n'est pas une compétence du SCOT, le dispositif précédemment évoqué, développé par les ARS afin de recenser les impacts sur la santé, pourrait apporter des réponses sur les aménagements potentiels (tel que le nombre d'étages).

Mme la Présidente répond que le travail actuellement mené vise à déterminer la densité de logements par hectare, en fixant une densité moyenne par commune. Par ailleurs, la hauteur des bâtiments, plus que le nombre d'étages, sera décidé à l'échelle des communes en fonction de leurs particularités, via les PLU qui devront respecter la densité moyenne déterminée dans le DOO.

- 8. Un habitant, également conseiller municipal, rapporte que 80% de la santé ne relève pas du système de soin. La qualité de l'air tuerait davantage que les accidents de la route, comme le montrent les études d'impact. Ce dernier met également en avant le fait que le territoire du SCoT est situé sur un parc marin « n'en pouvant plus de la croissance de la population ».
 - Il souhaite en savoir plus sur les objectifs 6 et 8 de cet axe, et sur les thématiques relatives à l'artificialisation et le logement : comment en voulant construire 20 000 logements à l'horizon 2040, est-il possible d'arriver à une zéro artificialisation nette à 2050 et comment concilier le logement social ? Est-il possible de dire que l'artificialisation prévue à l'horizon 2050 est à attribuer en priorité pour les logements sociaux ?
 - Sur les mobilités : la question du contournement Nord Bassin, des autoroutes, des prolongations éventuelles sont revenues en raison de l'axe 1 invitant à préserver et mettre en avant les objectifs de réduction des gaz à effet de serre. La question vise ainsi à savoir si ces objectifs sont réalisables.
- 9. Une habitante d'Audenge citoyenne a également souhaité intervenir sur la problématique des mobilités qui est selon elle, au cœur des débats et préoccupations. Elle est revenue sur les différents ateliers mis en place par le Conseil Départemental concernant la création d'un contournement du Nord Bassin :il y a de nombreuses demandes de transports en commun, mais aujourd'hui rien n'est fait si ce n'est des études et une proposition de contournement autoroutier. Cette dernière souhaite donc savoir pourquoi aucune étude n'est actuellement déployée en matière de transports en site propre (voie ferrée à proximité de la voie cyclable) et demande qu'il soit mis en place un atelier citoyen afin de traiter des questions de mobilité avec l'ensemble des acteurs présents pour éviter le tout routier et trouver des objectifs réalistes.

M. Lafon précise que la COBAN mène actuellement une nouvelle étude afin de prendre en compte l'ensemble des éléments et alternatives. Il dit que tous les scénarios sont à l'étude, en concertation avec le Conseil départemental.

Aire Publique informe également qu'un atelier allait être organisé sur la thématique des mobilités.

> Présentation de l'axe 3 : Conforter

La présentation de cet objectif a pointé la nécessité de :

- Renforcer l'économie productive du territoire en :
 - Affirmant une armature économique plus cohérente
 - o Recherchant l'optimisation foncière
 - Diversifiant son offre pour accueillir des activités variées
 - Soutenant le développement de l'économie présentielle
 - Proposant des bureaux et aménagements de qualité pour une plus grande attractivité
 - o Anticipant les besoins en entreprises de demain
 - Transformant des productions locales
 - Développant des énergies renouvelables et de récupération
- Consolider les filières existantes et émergentes du territoire
- Valoriser les ressources primaires qui façonnent les paysages et renforcent l'identité du territoire (consolidation de l'économie de la mer, soutien de l'économie forestière, affirmation des activités agricoles comme filière sur le territoire)
- Optimiser l'accessibilité numérique et les usages associés (déploiement de la fibre, d'un panel de services numériques pour faciliter le quotidien)

Après avoir rappelé que des nombreuses précisions étaient demandées en matière de participation, notamment en ligne, plusieurs questions relatives à l'axe « conforter » ont été posées lors de la première rencontre :

1. Un participant rappelle qu'une carte du GIEC montre l'ensemble des communes du littoral en rouge, face aux risques de submersion marine. Ce dernier s'inquiète toutefois de la potentielle densification du territoire et souhaite savoir quel est le plan de limitation des risques envisagé.

Mme La Présidente pointe une nouvelle fois les objectifs ambivalents imposés par la règlementation et l'Etat. Elle précise qu'en matière de submersion marine, les plans de prévention sont intégrés au SCOT et respectés au niveau des PLU et PLUi et que la nécessité de repli vers l'intérieur du territoire est bien entendu prise en compte.

2. Une personne précise que le pourcentage d'urbanisation à moins 50% paraît dépassé au regard des injonctions et objectifs à atteindre. Il conviendrait selon elle, de réviser à la baisse les exigences en matière d'urbanisation.

Un participant est quant à lui, revenu sur les problématiques d'identification de la cartographie du territoire et des dents creuses...

M. le directeur précise sur la consommation d'espaces, que l'ensemble des parcelles urbanisées sur les 10 années précédentes quel qu'en soit l'usage, est mis à jour par les services instructeurs des 17 communes, chaque mois de janvier. Dans ces données, il existe certains biais avec les surfaces non cadastrées (routes), les permis de construire instruits par l'Etat... mais tout ceci est corrigé par les communes.

Concernant les dents creuses : différents espaces libres sur le territoire peuvent apparaître et être créés à partir de divisions parcellaires. En effet, chaque année, commune par commune, grâce aux données des instructeurs, les parcelles maires et filles sont calculées. Environ 4000 logements auraient



ainsi été créés par division parcellaire depuis 10 ans. Grâce à un traitement automatique effectué sur la base du cadastre et de photos aériennes, il est possible d'étudier les terrains pouvant faire l'objet d'une division parcellaire.

Lors de la deuxième réunion, sont à nouveau intervenus différents habitants sur cet axe :

(A noter : seules des questions issues de la salle ont été prises lors de cette deuxième réunion, en raison d'un problème technique empêchant la diffusion en live de la réunion du Barp)

1. Un habitant pointe la problématique de la formation afin de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.

Mme la Présidente précise que ce n'est pas la compétence du SCoT et que cette dernière relève de la compétence de la Région.

2. Un habitant « Audenge citoyen » constate que les nouveaux usages montrent la nécessité de pouvoir travailler à distance, à domicile, via du haut débit. Ceci doit donc être pris en compte. Ce dernier précise qu'un collectif alimentaire a été constitué et que les élu.e.s peuvent faciliter la mise en avant du bio en donnant des orientations... ex. fruits et légumes achetés localement.

Mme la Présidente confirme que les élus ont en effet un rôle à jouer et qu'ils tentent de développer les circuits courts notamment via la Loi EGALIM.

M. Bureau précise qu'un vrai travail de fond est fait en lien avec le collectif Alimenterre. Or, les PLU mettent en avant un problème de zonage, les zones agricoles disparaissant au profit du sylvicole. Le Projet Alimentaire Territorial en est à ses prémices et s'articulera avec le SCoT, pour être décliné au sein des PLU pour rouvrir des zones agricoles.

Sur la fibre : en 2025 tout le monde sera connecté à la fibre conformément aux divers engagements pris. Or, selon M. Bureau certaines personnes ont encore tout simplement besoin du réseau téléphonique qui a été laissé pour compte au profit de la fibre. Concernant le télétravail, il précise que ce dernier présente également des contraintes et des inconvénients en termes de socialisation par exemple.

L'habitant ajoute que le télétravail peut toutefois favoriser l'économie locale.

3. Un habitant est quant à lui, revenu sur les problématiques de mobilité notamment afin d'accéder aux services de soin.

Mme la Présidente a une nouvelle fois souligné qu'un contrat local de santé est en cours d'élaboration à l'échelle du Pays Barval. Un diagnostic a permis de déceler les besoins et carences, notamment la difficulté d'accéder aux soins, mais aussi en matière de santé mentale.

Questions reçues lors de la réunion publique de Biganos :

Un habitant est tout d'abord revenu sur la thématique des mobilités, avec le précédent axe et sa carte. Il précise que la légende mentionne « Améliorer la liaison nord-sud en proposant une offre de transport en commun adaptée », et non une rocade dans le projet du SCoT, comme affirmé précédemment.

1. Une habitante de la Coordination Environnementale du Bassin d'Arcachon, CEBA, revient sur les zones d'activités présentées et souhaite ainsi savoir si ceci n'est pas contradictoire avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Mme la Présidente précise qu'il n'y aura pas de construction de nouvelles zones commerciales et que seules celles existantes seront exploitées. Il convient par ailleurs de développer les zones d'activités économiques présentes sur le territoire afin de répondre aux demandes des entreprises et de pouvoir en accueillir de nouvelles. Par ailleurs, ceci suppose la création logements pour les employés et leurs familles afin d'éviter les déplacements - ce qui est à nouveau en contradiction avec les objectifs liés au zéro artificialisation net.

L'habitante précise que ces zones donnent en effet l'impression d'être en dehors de la ville, comme les zones artisanales. Elle souhaite dès lors savoir si cette dénomination est purement technique et si ces zones peuvent être diffuses dans la ville ou localisées exclusivement en dehors de la ville.

Mme la Présidente précise qu'il est interdit de construire en coupure d'urbanisation et que si des nouvelles zones devaient être construites, elles ne pourraient l'être qu'en continuité de l'existant. Sur la question commerciale, l'objectif est bien de figer les zones actuelles et de ne pas les étendre. Il s'agit aujourd'hui de privilégier le commerce de proximité.

- 2. Un habitant, également conseiller municipal, souhaite savoir comment ces séances sont restituées, et pointe l'absence de réponse à sa précédente question.
 - Par ailleurs, ce dernier souhaite rebondir sur l'objectif 9 du présent axe qui, selon lui, ne met pas en avant la volonté de développer les circuits courts. Il veut savoir si cet objectif sera inscrit comme un objectif fort et connaître quelle stratégie de développement économique sera mise en place afin de réduire les GES.
 - Enfin, il souhaite savoir comment l'atténuation du changement climatique grâce à la transformation de l'économie évoquée dans l'axe 1, se traduit dans l'axe 3.

Sur la valorisation des ressources primaires, Mme la Présidente rappelle son souhait de soutenir les filières du territoire (pêche, ostréiculture, sylviculture...) en développant toutes ces richesses et en promouvant l'économie circulaire notamment.

3. Le commerce va-t-il être favorisé dans des zones artisanales, de manière regroupée ? Ou bien le SCoT va-t-il permettre de le développer de façon diffuse, avec par ex. la présence de petits commerces en bas des immeubles, pour que les personnes n'aient pas besoin de se déplacer ?

Mme la Présidente précise qu'aujourd'hui, il convient de favoriser le commerce de proximité afin notamment de réduire les déplacements et émissions de gaz à effet de serre.

- 4. Un habitant, membre du COBARTEC, souhaite connaître le coût de l'étude relative aux transports et met en avant l'absence de consultation du COBARTEC et des citoyens pour cette étude.
- M. Lafon précise que le COBARTEC serait bien entendu associé à l'étude.

PROCHAINES ECHEANCES:

Le calendrier relatif à la suite de la démarche a été détaillé. Sont ainsi prévus :



La suite de la démarche et concertations sur le DOO

- ✓ **Des réunions d'information** avec le grand public (Janvier-Février 2022)
- ✓ Une réunion des partenaires institutionnels (Mars 2022)
- ✓ Un débat en Conseil syndical (Mars 2022)
- ✓ Des temps de travail techniques avec les partenaires institutionnels sur les différentes thématiques du DOO (Mars-avril 2022)
- Une saisine du Conseil de Développement
- ✓ Une large concertation avec les acteurs et habitants du territoire au travers de 4 ateliers de travail sur différents sujets (7-8 14-15 avril 2022)
- ✓ La constitution d'un panel citoyen pour apporter une vision complémentaire au projet (Mars-Mai 2022)

Les deux dernières réunions ont ainsi permis de préciser les dates des 4 ateliers de travail avec les acteurs et habitants du territoire : les 7-8-14-15 avril 2022.

ANNEXE:

RETRANSCRIPTION DES COMMENTAIRES REÇUS SUR LE FACEBOOK LIVE (de la 1ère réunion, à Arcachon) :

Ci-dessous figurent <u>uniquement les commentaires transmis en direct</u> lors de la réunion publique du 19/01 à Arcachon. Les commentaires publiés ultérieurement, en réaction au Facebook live de la réunion publique, **ne sont ainsi pas retranscris dans la présente annexe.**

Virginie Malet



Ulrich Chofflet hallucinant

Marie-France Cavernes

Merci de cette précision

Lola Dupont

La Présidente indique que c'est la capacité foncière qui limitera la croissance démographique : cela signifie-t-il que tant qu'il y a du foncier il y aura de la croissance possible ? Cette voie n'est pas une option viable pour un territoire fragile et soumis aux risques comme l'est le bassin

Monique Nicolas

On peut augmenter significativement les impôts fonciers sur les résidences secondaires, c'est une pression dont peuvent se saisir les élus Mme Larrue

Véronique Debove

L'exemple sur Audenge des résidences secondaires ne peut être une généralité madame la Présidente!

Monique Nicolas

Qui porte le plan alimentaire territorial?

Virginie Malet



Il est encore préfiguration. Le collectif alimentaire est moteur sur ce sujet

Monique Nicolas

Merci

Virginie Malet



Si l'objectif et les limitations structurelles (réseaux, GES) ne sont pas encore connus, il n'y a aucune urgence à lancer la concertation...

Lola Dupont

Fixer un objectif plus ambitieux de ZAN que ne le fait la loi Résilience est une piste pour résoudre de nombreux problèmes actuellement insolubles : transports, réduction des GES, risques majeurs (liés à l'imperméabilisation des sols suite à l'urbanisation), protection de la biodiversité et des activités économiques traditionnels du bassin (pisciculture et conchyliculture). Il convient de l'étudier avec sérieux et de partir de là pour envisager ensuite les objectifs de croissance démographique du territoire.

Monique Nicolas

Notre territoire ce week-end faisait partie des zones polluées aux particules fines en gironde et vous ne parlez que d'augmenter la circulation routière

Véronique Debove

Diminuer les GES comment ?

Lola Dupont

La remise en marche de la voie ferrée tout autour du bassin est-elle envisagée et sinon pourquoi ?

Véronique Debove

Les plans de mobilité mais lesquels ?

Véronique Debove

Pendant la crise sanitaire vous n'avez pas avancé!

Véronique Debove

Le plan de piscines intercommunal était déjà prévu en 2019!

Marie-France Cavernes

Pour l'instant encore à l'état de projet il est porté par le collectif aliment-terre. D'ores et déjà le manque de terres agricoles pour envisager de nourrir la population est insuffisant. A voir la pression du foncier pour le destiner à de l'habitat (et le prix du foncier) il est à craindre que les surfaces de terres agricoles à prévoir soient tout de même un vœu pieu. Quand on voit l'évolution de Mios qui disposait de beaucoup de terrains agricoles disparus pour faire place à des constructions, on peut avoir un doute sur la préservation de terres agricoles dans notre territoire. Restons optimistes ...

Ulrich Chofflet

10 ans....!!!! le dérèglement climatique n'attendra pas 10 ans

Véronique Debove

Annoncé au demi-mandat d précèdent maire de Marcheprime!

Mac Etpc

Comment intégrez-vous le projet Rezhience 2021 -2024 pour la restauration des zones humides ?

Lola Dupont

Limiter le foncier disponible est un des axes possibles pour limiter la croissance mais cela suppose de ne pas ouvrir de nouvelles zones constructibles or tous les maires du bassin font le contraire, sauf le maire de Marcheprime! êtes-vous prête madame?

Véronique Debove

le plan de piscines intercommunal était déjà prévu en 2019!

Marie-France Cavernes

Pour l'instant encore à l'état de projet il est porté par le collectif aliment-terre. D'ores et déjà le manque de terres agricoles pour envisager de nourrir la population est insuffisant. A voir la pression du foncier pour le destiner à de l'habitat (...)

Ulrich Chofflet

10 ans....!!!! le dérèglement climatique n'attendra pas 10 ans

Véronique Debove

Pour les piscines : annoncé au demi-mandat du précèdent maire de Marcheprime !

Mac Etpc

Comment intégrez-vous le projet Rezhilience 2021 -2024 pour la restauration des zones humides ?

Lola Dupont

Limiter le foncier disponible est un des axes possibles pour limiter la croissance mais cela suppose de ne pas ouvrir de nouvelles zones constructibles or tous les maires du bassin font le contraire, sauf le maire de Marcheprime! êtes-vous prête madame?

Lola Dupont

Je suis d'accord avec cette intervention

Virginie Malet



Exactement monsieur : on présente les contraintes, les objectifs et on décline les solutions

Virginie Malet



Quand ces limitations OBJCTIVEES seront elles présentées ?

Lola Dupont

la concertation et le travail se font sur la base d'éléments précis or aujourd'hui rien n'est présenté de manière précise

Véronique Debove

on a bien compris que le logement saisonnier est important pour les commerçants mais pour les employés à l'année est plus important. Vous prenez les mesures les moins essentielles en premier lieu !
Ca arrange bien évidemment les maires du Bassin.

Ulrich Chofflet

Vous n'avez pas répondu en ce qui concerne la façon dont sera constitué ce panel citoyen.

Monique Nicolas

Comment participer à ces ateliers ? est-ce que les habitants pourront se proposer ? ou seront-ils "choisis" par vos soins ?

Lola Dupont

<Pourquoi n'est-il apporté aucune réponse à ces nombreuses questions sur les modalités pratiques et précises de la concertation (composition des ateliers et modes de désignation) ?</p>

Véronique Debove

Bravo pour le photovoltaïque!

Ulrich Chofflet

Et les inondations par remontées de la nappe phréatique affleurante ?

Virginie Malet



La densification est une obligation si et seulement si vous souhaitez ouvrir à l'urbanisation. Une commune qui souhaite s'étaler doit prouver qu'elle a d'abord densifié.

Véronique Debove

On ne peut densifier dans des zones à risques.

Stéphane Scotto

Quel est le budget annuel de fonctionnement du Sybarval ? (Incluant les études par des cabinets extérieurs). Merci.

Véronique Debove

Déçue de ce SCOT qui devait être visionnaire.

Lola Dupont

Les risques majeurs liés aux inondations et récemment mis à jour par les services de prévisions des crues (dreal) sont-ils intégrés aux réflexions autour du SCOT ?

Ulrich Chofflet

Le vice-président d'Aclimaterra invité par le Sybarval, indiquait qu'il faut au contraire préserver les dents creuses pour favoriser l'infiltration et conserver des ilots de fraicheurs

RETRANSCRIPTION DES COMMENTAIRES REÇUS SUR LE FACEBOOK LIVE (de la 2ème réunion, au Barp) :

L'offre en débit sur place n'a pas permis la retransmission en direct de la réunion. Le lien vers l'enregistrement a toutefois été mis en ligne sur le site Internet du SYBARVAL

RETRANSCRIPTION DES COMMENTAIRES REÇUS SUR LE FACEBOOK LIVE (de la 3ème réunion, à Biganos) :

Ci-dessous figurent <u>uniquement les commentaires transmis en direct</u> lors de la réunion publique du 03/02 de Biganos. Les commentaires publiés ultérieurement, en réaction au Facebook live de la réunion publique, **ne sont ainsi pas retranscris dans la présente annexe.**

Sybarval - Officiel

La réunion débutera dans quelques minutes. Merci pour votre compréhension.

Virginie Malet

Donc une fois qu'on a déterminé la capacité d'ailleurs, je présume que le reste sera dédié à la construction de logements sociaux.

Virginie Malet

Je n'ai pas compris si la voie de contournement du Nord bassin était promu par le Sybarval, il y a eu 2 réponses contradictoires.

Virginie Malet

Ne pouvant intervenir en direct, je souhaite revenir sur les logements sociaux. 20% nous dit-on.

Virginie Malet

Et ils confondent les moyens et les objectifs

Lola Dupont

Le PAS doit fixer le cadre de travail du SCOT en matière environnemental. Quel est l'état d'esprit général du PAS car le diaporama ne dit rien d'autre à ce sujet que ce que prescrit la règlementation. Merci d'illustrer la réponse par des exemples concrets en matière d'articulation du SCOT et du PAS en matière de préservation de l'environnement. Par exemple quelle est la position du PAS en lien avec la loi ELAN permettant de définir ce qu'est un hameau et donc de permettre la constructibilité d'espaces qui ne le sont pas aujourd'hui en vertu de la loi Littoral ?

Lola Dupont

Merci de nous indiquer quelle est la position du SCOT vis à vis de la possibilité d'urbaniser les zones actuellement non constructibles en vertu de la loi Littoral ? assouplissement et donc constructibilité ? Merci d'être précis.

Lola Dupont

Quelles sont les grandes ambitions du SCOT au-delà du "respect des contraintes légales" (dixit les orateurs) ?

Laloubère Jean-Claude

Ils confondent enjeux et objectifs. Le tout non chiffré. On part à l'aventure.

Laloubère Jean-Claude

Panel de citoyen. Bizarre comme formule!

Laloubère Jean-Claude

J'ai bien entendu?: Il y a une nouvelle étude?

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du :

SYBARVAL 05 57 76 26 86 contact@sybacval.fr www.sybacval.fr